



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 63 264 160 €
Siège social : 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.
302 519 228 R.C.S. Paris.

AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée générale mixte des actionnaires se réunira **le mardi 29 septembre 2009, à 11 heures**, à l'auditorium de Capital 8 (situé à droite de l'entrée) – 32, rue de Monceau 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Directoire ;
- Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution du dividende ;
- Option pour le paiement du dividende en actions de la société ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2009 ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'un Censeur ;
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation d'un programme de rachat par la société de ses propres actions ;
- Jetons de présence ;

A titre extraordinaire

- Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
- Autorisation donnée au Directoire de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour participer à l'Assemblée :

Si vous êtes propriétaire d'actions ou de certificats de droit de vote inscrits au nominatif, ils doivent être inscrits en compte dans les registres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (vendredi 25 septembre à zéro heure).

Si vous êtes propriétaire d'actions ou de certificats de droit de vote au porteur, ils doivent être inscrits dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (vendredi 25 septembre à zéro heure). Vous devez faire adresser, par l'intermédiaire chez lequel vos titres sont inscrits en compte, trois jours au moins avant l'assemblée, une attestation de participation au centralisateur de l'Assemblée : Société Générale, Service des Assemblées - BP 81236, 32 rue du Champ de tir, 44312 Nantes cedex 03.

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée doivent formuler auprès de leur intermédiaire financier une demande de carte d'admission.

Pour voter par correspondance ou par procuration :

- Un formulaire de vote par correspondance et de pouvoir sera adressé à tous les propriétaires d'actions et de certificats de droit de vote inscrits au nominatif.
- Les propriétaires d'actions et de certificats de droit de vote au porteur, désirant voter par correspondance doivent adresser par courrier ordinaire à Société Générale, Service des Assemblées - BP 81236, 32 rue du Champ de tir, 44312 Nantes cedex 03, une demande de formulaire de vote par correspondance. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.
- Les pouvoirs et les votes par correspondance, établis conformément aux règlements en vigueur, doivent parvenir à la Société, trois jours au moins avant l'Assemblée.

Le Directoire